

CANADA
Province de Québec
Ville de Thetford Mines

Le 20 juillet 2017

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 20 juillet 2017 à 13 heures 30.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Denise P. Bergeron
Jean-François Delisle	Yves Bergeron
François Madore	Daniel Poudrier

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

Sont absents :

Le conseiller Jean-François Morissette	Le conseiller Michel Verreault
La conseillère Hélène Martin	Le conseiller Marco Tanguay

1 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1-
Adoption de
l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR	la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR	le conseiller François Madore

2017-316TM

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2017-04 (EMPRUNT CENTRE DE CONGRÈS)

2.1-
Adoption du
projet de
règlement
n° 2017-04
(emprunt Centre
de congrès)

ATTENDU le dépôt du projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de construction et d'aménagement d'un centre d'affaires et de congrès, d'allées de circulation et d'aires de stationnement, de même que la mise en place des infrastructures nécessaires à la réalisation du projet de centre d'affaires et de congrès ;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 17 juillet 2017;

2017-317TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR	la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR	le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le projet de règlement n° 2017-04 concernant une dépense et un emprunt pour des travaux de construction et d'aménagement d'un centre d'affaires et de congrès, d'allées de circulation et d'aires de stationnement, de même que la mise en place des infrastructures nécessaires à la réalisation du projet de centre d'affaires et de congrès soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 -

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 640 (GARDE DES ANIMAUX - MICRO COCHONS)

3.1-
Adoption du
Règlement
n° 640 (garde
des animaux -
micro cochons)

Le maire déclare que ce règlement a pour objet d'ajouter le micro cochon à la liste des animaux domestiques permis sur tout le territoire de la Ville. Cet animal sera assujéti à la même obligation d'enregistrement auprès de la SPA. Ce règlement n'implique aucune dépense.

ATTENDU QUE le projet de règlement n° 2017-03 a été adopté le 17 juillet 2017;

2017-318TM

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 17 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
 APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 640 intitulé « **Règlement amendant le Règlement n° 222 concernant la garde des animaux, dans le but d'autoriser la garde d'un micro cochon comme animal domestique** » soit adopté, comme si au long récéité et dont le texte intégral se trouve au tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 -

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 641 (VITESSE 9E RUE)

4.1-
Adoption du
Règlement
n° 641 (vitesse
9e Rue)

Le maire déclare que ce règlement a pour objet de réduire la vitesse permise de 70 km/h à 50 km/h sur le tronçon de la 9^e Rue Sud compris entre la rue Bellevue et le chemin du Mont Granit. Ce règlement n'implique aucune dépense à l'exception que celle relative à celle de la signalisation.

ATTENDU QUE le projet de règlement n° 2017-02 a été adopté le 17 juillet 2017;

2017-319TM

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 5 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
 APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 641 intitulé « **Règlement amendant le *Règlement n° 219* relatif aux limites de vitesse, dans le but de modifier la vitesse permise sur une portion de la 9^e Rue Sud** » soit adopté, comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5.1- Une période de questions a été tenue.
Période de questions

6 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Et cette réunion se termine à 13h58.

La greffière, Edith Girard

Le maire, Marc-Alexandre
Brousseau

EG/mcj